

COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le premier juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lucie DEGAIL, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juin 2010

Etaient présents :

Mme Lucie DEGAIL, Maire,

M. Jean-Yves BRASSÉ, Mme Monique TRÉCUL, M. Jean-François DESTOUCHES, Mme Marie-José DUBOËL, M. Michel HENTRY, Mme Elisabeth GOUILLER, Adjointes,

M. Jean-Luc GAUTIER-CHEVREUX, Mme Nathalie FERNANDEZ, Conseillers Municipaux Délégués,

Mme Thérèse MERCERAND, Mme Marie-Françoise HARANT, Mme Chantal BONNAVE, Mme Edith LACHUER, Mme Marie-France BONNEAU, M. Philippe MORANCEY, M. Hervé PIOMBINI, Mme Anne LAVICE, M. François RONCE, M. Arnaud LHERPINIERE, M. Pascal LAMOTTE, M. Gilles-André JEANSON (arrivé au sujet n°6), Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Christophe GASSOT, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Sophie NOTRÉAMI, Conseillers Municipaux

formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés :

M. Jean-Yves GANGNEUX, Adjoint

M. Gilles-André JEANSON, Conseiller Municipal

Etait absent :

M. Christophe HEURTIN, Conseiller Municipal

Ont donné pouvoir :

Monsieur Jean-Yves GANGNEUX	à	Monsieur Jean-Yves BRASSÉ
Monsieur Gilles-André JEANSON	à	Madame Josiane LE BRONEC

Nombre de conseillers en exercice..... 27

Nombre de conseillers présents..... 24

Nombre de conseillers votants 26

Madame Anne LAVICE a été élue secrétaire

1) Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2010 est approuvé à l'unanimité après rectifications.

2) Exploitation du restaurant scolaire de la Commune d'Esvres-sur-Indre : choix du délégataire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 05 janvier 2010,

Vu la délibération en date du 07 janvier 2010 du Conseil Municipal approuvant le principe de la délégation du service public de la restauration scolaire et le lancement de la procédure de délégation de service public devant conduire à la désignation du délégataire,

Vu les rapports de la commission de délégation de service public en date des 01 avril 2010 et 30 avril 2010, annexés à la présente délibération,

Vu le rapport présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale de la convention de délégation de service public, annexé à la présente délibération,

Chaque conseiller municipal ayant pu prendre connaissance du texte de la convention de délégation de service public et de ses annexes mis à leur disposition dans les bureaux de la mairie,

- **APPROUVE** le choix de la Société 7000 – 6 rue du Pré de l'Essart – Les Granges Galand – 37550 SAINT-AVERTIN comme délégataire du service public de la restauration scolaire de la Commune d'Esvres-sur-Indre.
- **APPROUVE** la convention de délégation pour la gestion du service public de la restauration scolaire de la Commune d'Esvres-sur-Indre, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2010.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du restaurant scolaire de la Commune d'Esvres-sur-Indre.

3) Définition des taux de promotion "ratios promus promouvables" à compter de l'exercice 2010 : Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit : 3 types d'avancement peuvent être distingués.

1. Premier type d'avancement

- o Premier grade d'avancement avec examen professionnel
 - ⇒ Passage d'E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2^{ème} classe à Adjoint de 1^{ère} classe
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B

2. Deuxième type d'avancement

- o Deuxième grade d'avancement lorsque l'examen professionnel n'existe pas
 - ⇒ Passage d'E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1ère classe à Adjoint principal de 2ème classe par exemple
- o **Premier grade d'avancement sans examen professionnel**
 - ⇒ **Premier grade d'avancement en catégorie C pour les filières administratives, technique, animation, culturelle ainsi que la filière sanitaire et sociale pour les agents sociaux (passage d'E3 à E4)**
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde Champêtre et d'Agent de Maîtrise
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B
- o Deuxième grade d'avancement avec examen professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

3. Troisième type d'avancement

- o Troisième grade d'avancement
 - ⇒ Passage d'E5 à E6 : Avancement d'Adjoint principal de 2ème classe à Adjoint principal de 1ère classe
 - ⇒ Troisième grade d'avancement en catégorie A
- o Deuxième grade d'avancement sans examen professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde Champêtre
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

Les ratios varieraient en fonction du nombre d'agents susceptibles d'être promus selon 3 hypothèses, les pourcentages étant compris entre 20% et 60%.

- ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **égal ou supérieur à 10**, les ratios varieraient de 20% à 30%
- ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **compris entre 5 et 9**, les ratios varieraient de 30% à 45%
- ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **inférieur à 5**, les ratios varieraient de 40% à 60%

		Nombre d'agents remplissant les conditions		
		= ou > 10	de 5 à 9	de 1 à 4
1	Premier type d'avancement	30%	45%	60%
2	Deuxième type d'avancement	24%	36%	48%
3	Troisième type d'avancement	20%	30%	40%

Enfin, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les ratios ainsi proposés.

4) PASS FONCIER : Attribution d'une subvention complémentaire de 1 000 euros à Monsieur Ledroit et Mme Chevreuil : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder pour le financement de l'acquisition ou la construction d'un logement neuf sur le territoire de la Commune d'Esvres-sur-Indre, une subvention complémentaire de 1000 € à M. Ledroit et Mme Chevreuil sur la base de la nouvelle composition du ménage.
- **PRECISE** que cet accord de subvention complémentaire est attribué pour servir ce que de droit à la date de délivrance de la 1^{ère} attestation nominative sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces justificatives requises pour l'octroi du pass foncier
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants et à solliciter, le cas échéant, auprès de l'ETAT, du CONSEIL GENERAL d'Indre-et-Loire et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre la subvention correspondante.

5) Exonération de la Taxe Locale d'Equipeement (TLE) des organismes HLM : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'exonérer de la taxe locale d'équipement tout projet de construction de logements sociaux porté par un organisme ou société HLM, conformément à l'article 1585-C-II du code général des impôts.

6) CCVI : Reconnaissance de l'intérêt communautaire d'un projet d'équipement culturel : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention décide :

- **DE RECONNAITRE** l'intérêt communautaire d'un projet d'équipement culturel à vocation de résidence d'artistes, de développement et de diffusion du spectacle vivant et des musiques actuelles.
- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Indre consistant à ajouter à la liste des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire dont elle assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion :
 - un pôle culturel à vocation de résidence d'artistes, de développement et de diffusion du spectacle vivant et des musiques actuelles.

7) Enseignement : Participation de la commune à l'Ecole Sainte-Thérèse : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code de l'Education notamment l'article L.212-8,

- **DECIDE** de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève de l'école publique et uniquement pour les enfants domiciliés à Esvres:
 - pour le primaire 208 Euros
 - pour la maternelle 942 Euros
- **PRECISE** que les crédits nécessaires figurent à l'article 6558 du budget unique de 2010.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

8) Intervention de la commune suite à la catastrophe en Haïti : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VERSER** un secours d'un montant de 500 euros à la Croix Rouge Française – 98 rue Didot – 75694 PARIS 14^{ème} destiné à la reconstruction à Haïti.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9) Subvention à l'association sportive scolaire USEP de l'Ecole Joseph Bourreau : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention de 1 600 euros à l'Association Sportive Scolaire USEP de l'Ecole Joseph Bourreau.
- **PRÉCISE** que les crédits figurent au budget.

10) Saison Culturelle 2010-2011 : Tarifs Publics : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative : Sports-Culture-Loisirs en date du 22 juin 2010,

- **FIXE** les tarifs des entrées aux spectacles de la saison culturelle 2010-2011 organisés par la commune comme suit :

- **Vendredi 17 septembre 2010** : à 18h30 place Joseph Bourreau, concert de Nicolas Sabato Quartet, soirée off dans le cadre du 24^e festival de Jazz en Touraine de Montlouis-sur-Loire du 8 au 19 septembre
Tarif : gratuit
- **Vendredi 8 octobre 2010** : à 21h à la salle des fêtes, spectacle de jonglerie théâtralisée « La Patate douce » par le théâtre de Vaugarni (spectacle initialement prévu en mars 2010, reporté à cause des élections).
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Samedi 23 octobre 2010** : animation italienne à partir de 10h30 sur le marché et à 21h à la salle des fêtes, spectacle « la commedia del arte » par la Maison du clown.
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Jeudi 28 octobre ou vendredi 29 octobre 2010** : à 21h à la salle des fêtes, soirée off théâtre dans le cadre du 26^e Festival national de théâtre amateur « Festhéra »
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Lundi 15 novembre 2010** : à 21h à la salle des fêtes, animation par un groupe malien N'Tansara « Les danseurs masqués » dans le cadre du Festival Plumes d'Afrique
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Vendredi 3 décembre 2010** : à 21h à la salle des fêtes, café concert par Les Belles de mai. Recette intégralement reversée au Téléthon.
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Vendredi 17 décembre 2010** : à 18h à la salle des fêtes Spectacle jeune public « Zomina »
Tarif : adultes : 5 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Vendredi 18 février 2011** : à 21h à la salle des fêtes, spectacle d'improvisation théâtrale et musicale
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Samedi 26 mars 2011** : à 21h à la salle des fêtes, concert de musique classique avec Eleanor Lewis-Cloue
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €
- **Vendredi 22 mai 2011** : à 21h à la salle des fêtes, spectacle par la Compagnie La Crinière au vent
Tarif : adultes : 8 € - enfants de moins de 12 ans : gratuit - étudiants et demandeurs d'emploi : 5 €

11) Location des logements au 41 rue Nationale : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE METTRE** en location les trois logements situés 41, rue Nationale
- **DE FIXER** les loyers à :
 - 212.18€ pour le T2
 - 261.22€ pour le T2 adapté
 - 292.17€ pour le T3
- **DIT** que les loyers seront révisés chaque année, le 1^{er} juillet, et payables à terme échu
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les baux de droit commun d'une durée de trois ans reconduits tacitement pour des périodes de trois ans reconductibles. Un dépôt de garantie d'un mois de loyer hors charge sera stipulé dans le bail et versé lors de la signature.

12) SIEIL : Opération de dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie électrique "Impasse du Marché" – programme 2011 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** sur la charge financière restant à la Commune d'ESVRES pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique Impasse du Marché, qui s'élève à 6 261.57 €.
- **SOLLICITE** du SIEIL l'inscription de ce projet sur un programme de travaux.

13) SATESE 37 : Actualisation de la redevance de traitement des matières de vidange issues des dispositifs d'assainissement non collectif : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 abstentions :

- **FIXE** le montant de la redevance de traitement des matières de vidange d'origine domestique à 0,10 €/m³ d'eau potable, à compter de l'exercice 2010.
- **DIT** que le nouveau montant de ladite redevance sera notifié aux organismes de facturation dans les meilleurs délais, après retour du contrôle de légalité de la présente délibération.

14) Tarifs du restaurant scolaire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention :

Vu la commission des affaires sociales et vie scolaire en date du 12 mai 2010,
Vu la proposition formulée par Madame TRÉCUL, Adjointe,

- **FIXE**, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, les tarifs de la restauration scolaire :

	Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2009/2010	Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2010/2011
<u>Commune :</u>		
Maternelle	3,10	3,13
Primaire	3,33	3,38
<u>Tarifs réduits (30 %) famille nombreuse (3^{ème} enfant) :</u>		
Maternelle	2,17	2,19
Primaire	2,33	2,37
<u>Tarifs réduits (50 %) famille nombreuse (à partir du 4^{ème} enfant) :</u>		
Maternelle	1,55	1,57
Primaire	1,66	1,69
<u>Repas exceptionnels et hors Commune :</u>		
Maternelle	3,60	3,63
Primaire	3,74	3,79
Adultes	5,08	5,13

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

ESVRES-SUR-INDRE, le 08 juillet 2010

Lucie DEGAIL
Maire